

FONDS DE DÉPANNAGE

*Modalités du programme Fonds de dépannage
de la Fondation RÉA*

Raison d'être du Fonds de dépannage

Créé en juin 2017, le Fonds de dépannage permet de répondre à des besoins directs d'utilisateurs qui disposent de ressources financières limitées, afin qu'ils obtiennent une aide financière, laquelle doit **contribuer directement à l'autonomie et à l'insertion sociale de l'utilisateur et doit être en lien direct avec sa situation de handicap.**

Ressources financières

La Fondation RÉA a créé une enveloppe budgétaire de 10 000 \$ par année financière (1er avril au 31 mars). **Le montant maximal octroyé, par utilisateur, par année, est de 100 \$. L'utilisateur, ou son entourage, doit déboursier lui-même les sommes demandées.**

Depuis avril 2019, le **Fonds de dépannage est en partie autofinancé grâce aux revenus générés par la Boutique RÉA**, située au Pavillon Gingras. Ainsi, la majeure partie des revenus dégagés par les activités commerciales de la boutique permettent de financer ce programme.

Également, la Fondation RÉA a mis en place, à l'intérieur du Fonds de dépannage, une enveloppe distincte pour **demandes humanitaires exceptionnelles**. Cette enveloppe globale, pouvant aller jusqu'à 2 500 \$, permet à la Fondation d'octroyer des sommes supérieures lorsque les conditions socio-économiques de l'utilisateur limitent significativement ses opportunités d'insertion sociale. Toute demande d'exception doit être justifiée au moment de l'envoi du formulaire à la direction adjointe DP.

Comment effectuer une demande

L'utilisateur doit passer obligatoirement par un intervenant (requérant) pour formuler une telle demande. L'intervenant (requérant) complète alors le formulaire électronique et l'achemine à son gestionnaire/chef de service afin que la demande soit approuvée. Le gestionnaire transmettra ensuite la demande approuvée à la Fondation RÉA.

Dans sa demande, l'intervenant (requérant) doit démontrer clairement l'impact qu'aura l'aide financière sur la vie/participation sociale du bénéficiaire, si les fonds lui sont accordés.

C'est à ce moment que la Fondation RÉA prépare le chèque qui sera signé à la fois par Mme Charbonneau et par la direction générale de la Fondation (ces signatures valent approbation officielle). Une fois signé, le chèque sera acheminé à l'intervenant (requérant) par courrier interne afin qu'il soit remis à l'utilisateur.

Formulaire

Les demandeurs doivent utiliser la plus récente version du formulaire de Fonds de dépannage disponible sur le site Web de la Fondation RÉA à l'adresse suivante : <https://fondationrea.ca/ressources/>

Délais de traitement et processus

Lorsque la Fondation RÉA reçoit la demande, **le chèque sera émis dans un délai de 5 jours ouvrables.** Cependant, les vacances de la direction générale ou les fermetures du bureau de la Fondation pourraient engendrer un allongement du délai de traitement de la demande.

Avant d'effectuer une première demande, nous invitons les intervenants à consulter le document *Fonds de dépannage 101* disponible à l'adresse suivante : <https://fondationrea.ca/ressources/>

Précisions

Important : la Fondation RÉA reçoit régulièrement des appels et courriels afin de valider si des mesures exceptionnelles peuvent être prises pour les éléments ci-dessous. Compte tenu de notre capacité administrative, des règles comptables et des exigences de l'Agence du Revenu du Canada pour les organismes de bienfaisance, veuillez noter que les éléments ci-dessous sont formels et ne peuvent faire l'objet de mesures d'exception.

- **Les paiements** du fonds de dépannage se font exclusivement par chèques et **à l'ordre de l'usager**. Advenant que l'usager soit mineur, le chèque sera alors émis au nom **du parent ou du tuteur**. Une entente exclusive avec le **CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal** permet à la Fondation RÉA d'effectuer également des paiements au nom de l'établissement (entente exclusive avec les aides techniques pour le paiement de la franchise). Il n'est pas possible d'émettre un chèque au nom d'un autre organisme / individu que les trois cas mentionnés précédemment (usager, parent/tuteur / CIUSSS). De plus, les paiements sont nécessairement émis par chèques et ne peuvent être faits sous une autre forme.
- Lorsqu'une demande est acceptée par votre gestionnaire et envoyée à la Fondation, vous **ne devez pas modifier les modalités** sans en avertir la Fondation. Tout changement devra faire l'objet d'une nouvelle demande.
- Chaque demande est étudiée minutieusement pour s'assurer qu'elle contribue activement à l'inclusion sociale de l'usager. **Aucune demande n'est automatiquement acceptée**. Ainsi, **aucune promesse ne doit être faite** à un usager et les intervenants ne doivent pas avancer le financement avec leur propre argent.
- Depuis mars 2019, **il n'est plus requis d'obtenir des signatures sur le formulaire**. Le gestionnaire doit simplement marquer son accord en faisant suivre le courriel. Cela évite donc des impressions/numérisations inutiles et assure l'intégrité et la lisibilité du formulaire, tout en réduisant des délais.
- Sont admissibles les usagers ayant une déficience physique, incluant RAIS/RFI et externe des installations suivantes du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal : Centre de réadaptation Lucie-Bruneau, Institut Raymond-Dewar et Institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de-Montréal.

Le formulaire

L'intervenant complète le formulaire de demande de soutien du Fonds de dépannage, disponible sur fondationrea.ca/ressources.

Étape 1

Obtenez ainsi toujours la version la plus récente du formulaire.

La soumission

Lorsque le formulaire est complété, celui-ci est envoyé à l'adjoint de la direction générale par le gestionnaire de l'intervenant.

Étape 2

Il n'est plus nécessaire de faire parvenir la facture ou le reçu justifiant la dépense de l'utilisateur.

Le chèque

Le chèque est préparé et signé par Mme Nathalie Charbonneau et Mme Valérie Duchesne-Carle. Par la suite, il est envoyé à l'intervenant par courrier interne.

Étape 3

La simple signature de Mme Charbonneau et de Mme Duchesne-Carle a pouvoir d'approbation.

La remise du chèque

Le chèque est remis au demandeur par l'intervenant.

Étape 4

Il n'est plus nécessaire d'attendre que la prestation, pour laquelle la demande d'aide financière a été émise, ait été effectuée.

A savoir

Depuis novembre 2019, les modalités du programme Fonds de dépannage de la Fondation RÉA sont disponibles sur le site web de la Fondation ou au lien suivant : fondationrea.ca/ressources.

Avant d'effectuer une demande, assurez-vous d'avoir pris connaissance du document.

Un programme de La Fondation

rea

INSTRUCTIONS

Avant de soumettre une demande au Programme du Fonds de dépannage de la Fondation RÉA, assurez-vous d'avoir pris connaissance des modalités du programme disponibles sur fondationrea.ca/ressources.

SECTION 1 – RENSEIGNEMENT SUR L'USAGER

Prénom : _____ Nom : _____

No. de dossier dans l'installation ou No. RAMQ : _____

Coordination : Sensoriel et langage Aides techniques Neuro Locomoteur

Montant demandé : _____, _____ \$ (maximum de 100 \$ par bénéficiaire, par année – pour toute demande humanitaire exceptionnelle, veuillez joindre une lettre en annexe motivant le montant demandé)

Autre financement : Le bénéficiaire a contribué pour un montant de _____, _____ \$
 La famille ou des proches du bénéficiaire ont contribué pour un montant de _____, _____ \$
 L'organisme _____ a contribué pour un montant de _____, _____ \$
 Aucun autre financement

Chèque au nom : De l'utilisateur Du CIUSSS Du parent/tuteur : _____

SECTION 2 – BESOIN ET IMPACT

Quel achat sera effectué avec le montant demandé?

Impact(s) anticipé(s) sur la vie/participation sociale de l'utilisateur s'il reçoit l'aide financière demandée ?

SECTION 3 – REQUÉRANT

Prénom : _____ Nom : _____

Programme/service : _____ Installation : IRGLM IRD CRLB

Courriel : _____ @ssss.gouv.qc.ca

SECTION 4 – GESTIONNAIRE DU REQUÉRANT

Prénom : _____ Nom : _____

Programme/service : _____ Installation : IRGLM IRD CRLB

Courriel : _____ @ssss.gouv.qc.ca

SECTION 5 – DÉCLARATION DU REQUÉRANT

Je déclare que tous les renseignements fournis ci-dessus sont exacts et complets

SECTION 6 – DÉCISION DU CIUSSS ET DE LA FONDATION RÉA

Veuillez acheminer le formulaire complété par courriel à votre gestionnaire pour approbation.

Gestionnaire : Si vous approuvez la demande, merci de faire suivre le formulaire à alexandre@fondationrea.ca, en marquant votre accord dans le courriel. En cas de refus, veuillez expliquer les motifs au requérant. Le chèque à remettre à l'utilisateur vous sera envoyé par courrier interne, sauf en cas d'instructions différentes.